



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 décembre 2018 - 18h00

Délibération N°2018/124

Date de convocation : 03 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (50 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Pierre - Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Francis STOCLET	Martine THUILLIEZ	Alain GOETGHELUCK
Odile SAUTIERE (S)	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Karine ELOIR	Charles BLANGIS	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Jean - Pierre RICHEZ
Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Mickael LANGRAND (S)	Pascal ROELS
Jean-Paul CAILLIEZ	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE

Membres excusés (2) :

Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

Membres absents (9) :

Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, Alban BAJODEK, Jean - Claude GERARD, Jean - Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier BLEUSE

Membres ayant donné procuration (9) :

Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne - Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean -Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Rapport d'activités du syndicat mixte du PETR du Cambrésis

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du CGCT Monsieur TRANOY, Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis a transmis le rapport d'activités 2017

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au conseil communautaire en séance publique.

Monsieur le président présente donc à l'assemblée ce rapport et demande si celui-ci appelle d'éventuelles observations

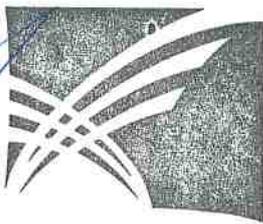
Document annexé : Rapport d'activités

ADOPTE A L'UNANIMITE

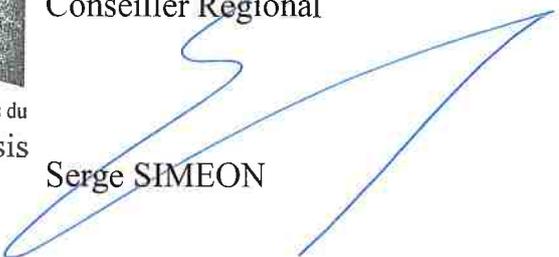
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2018 et de la publication le 18
décembre 2018

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

Vu,



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional


Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



REÇU 27 SEP. 2018

Réf : 180925-LT-rap_act_2017 /MF
Affaire suivie par : Dorothee BIN
Tél : 03 27 72 92 62
Email : d.bin@paysducambresis.fr

Communauté de communes du Caudrésis-
Catésis
Monsieur SIMEON, Président
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des
dix neuf
59157 Beauvois-en-Cambrésis

A Cambrai le 25 septembre 2018

Objet : Rapport d'activités 2017

Monsieur le Président,

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis est tenu de vous adresser chaque année, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité du Syndicat Mixte, accompagné du compte administratif arrêtés par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président au conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis sont entendus. Le Président du Pays du Cambrésis peut être entendu, à la demande de la collectivité, par le conseil communautaire de chaque collectivité membre ou à la demande de ce dernier.

Aussi, conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, vous trouverez-ci-joint le rapport d'activités du Pays du Cambrésis ainsi que le compte administratif de l'année 2017.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir me tenir informé de la date à laquelle le rapport d'activités a été présenté au sein de votre collectivité.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

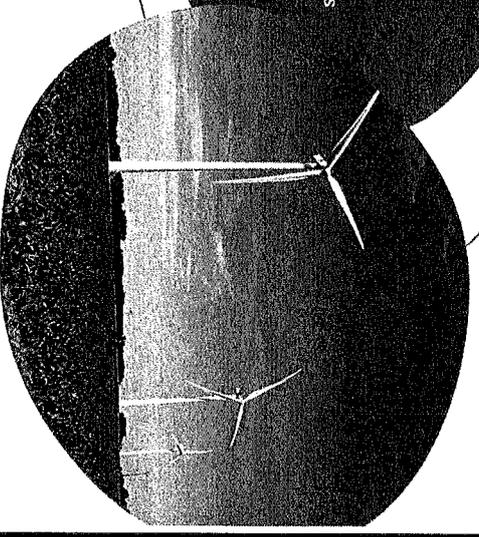
Sylvain TRANOY

SOUS-PRÉFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVÉE LE
24 SEP. 2018
N°

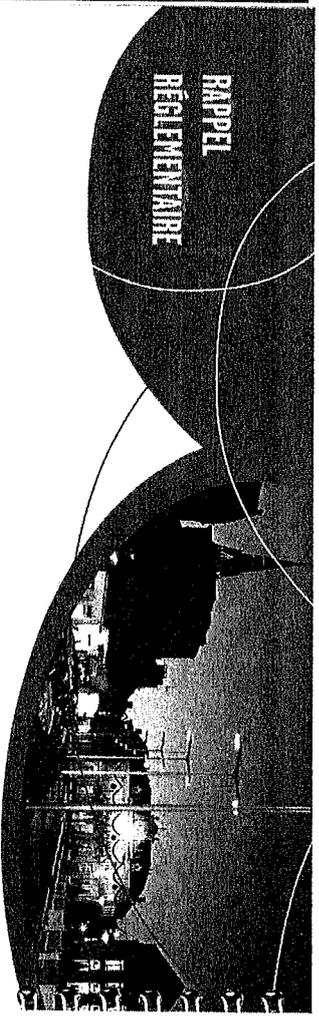


Rapport d'activités 2017

Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis
Espace Cambrésis • 14 rue Neuve - BP 50049
Tél: 03 27 72 92 60 • Fax: 03 27 70 96 99
Email: secretariat@paysducambresis.fr
www.paysducambresis.fr



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE



En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux Présidents de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et des Communautés de Communes un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président à son conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis sont entendus. Le Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis peut être sollicité, à la demande de la collectivité, par le conseil communautaire de chaque collectivité membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de l'EPCL rendent compte au moins deux fois par an au conseil communautaire de l'activité du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

Aussi, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il a été retracé le rapport d'activités du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis sur l'année 2017 lors du Comité Syndical du 21 mars 2018. Celui-ci a été transmis le 26 septembre, accompagné du compte administratif, à chaque collectivité membre pour que les délégués puissent en rendre compte au sein d'une séance publique du conseil communautaire.

Une copie du rapport d'activités est transmise au Préfet du Nord, au Sous-préfet de Cambrai, au Président du Conseil Régional Hauts de France et au Président du Conseil Départemental du Nord.

Crédits photos : Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis - Office de Tourisme du Cambrésis
Samuel Dhote, Communauté de Communes du Cauchésis-Carésis,
Commune de Cauchy, R. Iny
Rédaction : Équipe du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis
Conception graphique : Yannick Prangère • www.mesimages.org
Impression : Imprimerie Balder

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

NOM DU GROUPEMENT	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CAMBRÉSIS	
DATE DE CRÉATION	30 JUILLET 2003	
COMMUNE SIÈGE	CAMBRAI	
COMMUNES MEMBRES	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI	
POPULATION TOTALE CONCERNÉE	165 350 HABITANTS	
NOM DU PRÉSIDENT	SYLVAIN TRANOY	
VICE-PRESIDENTS	Guy BRICOUT	1 ^{er} VP - Cité de Communes du Caudrésis-Catésis
	Georges FLAMENGT	2 ^{ème} VP - Cité de Communes du Pays Solesmois
	François-Xavier VILLAIN	3 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai
	François NOBLECOURT	4 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai
	Serge SIMEON	5 ^{ème} VP - Cité de Communes du Caudrésis-Catésis
	Paul SAGNIEZ	6 ^{ème} VP - Cité de Communes du Pays Solesmois
	Serge FOVEZ	7 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai
	Jacques OLIVIER	8 ^{ème} VP - Cité de Communes du Caudrésis-Catésis
	Jean-Richard LECHOWICZ	9 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai
	Michel HENNEQUART	10 ^{ème} VP - Cité de Communes du Caudrésis-Catésis
	Jean-Pascal LEROUGE	11 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai
	Alexandre BASQUIN	12 ^{ème} VP - Cité de Communes du Caudrésis-Catésis
	Yves COUPE	13 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai
AUTRES MEMBRES DU BUREAU	Didier DRIEUX	Cité d'Agglomération de Cambrai
	Edouard SLEDZ	
	Michel PRETTRÉ	
	Jacques DENOYELLE	
	Didier BONIFACE	
	Isabelle PIERARD	
Marc PLATEAU	Cité de communes du Caudrésis-Catésis	
Gilbert GERNET	Cité de Communes du Pays Solesmois	

SIÈGE DE LA STRUCTURE

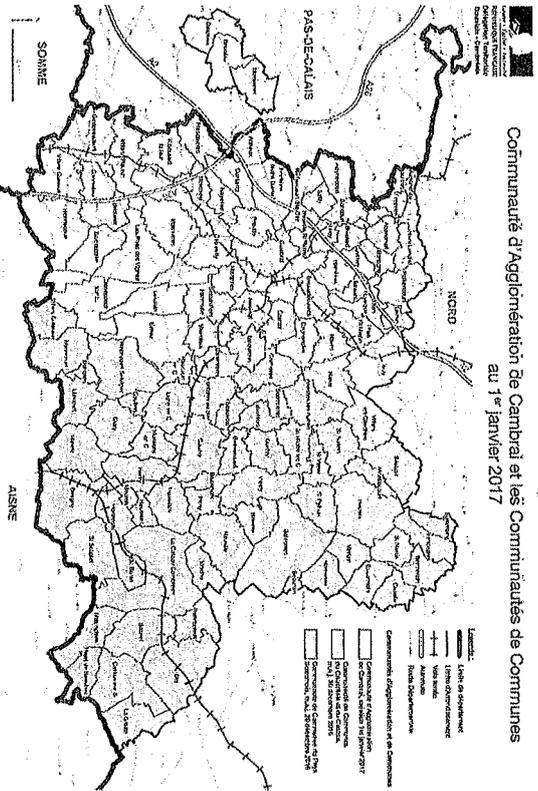
Au 1^{er} janvier 2017, les locaux administratifs sont situés à l'Espace Cambrésis au 14 rue Neuve à Cambrai. En 2017, le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis regroupe les 3 Intercommunalités de l'arrondissement de Cambrai : la communauté d'agglomération de Cambrai, communauté de communes du Caudrésis-Catésis et la communauté de communes du Pays Solesmois, (soit 116 communes et environ 165 350 habitants).

SOMMAIRE

1. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE P.04
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE P.05-07
3. PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE P.08-10
4. IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE P.11-15
5. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ P.16-19
6. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2017 P.20-21

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Communauté d'Agglomération de Cambrai et les Communautés de Communes
au 1^{er} janvier 2017



- **Le Pays travaille sur des thématiques d'échelle Pays :**
 - Aménagement et planification du territoire (SCoT) ;
 - Transition énergétique ;
 - Habitat (délégation de maîtrise d'ouvrage du PIG « Habiter Mieux » et de l'observatoire de l'habitat) ;

Et au soutien du développement rural (LEADER, FISAC, ...)

- **La gouvernance :** Le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est présidé par Monsieur Sylvain Tranoy, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, en charge de l'enseignement supérieur et du logement

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les instances décisionnelles :
le Comité Syndical et le Bureau

- Réunions du comité syndical**
- 09 février 2017
 - 23 mars 2017
 - 22 juin 2017
 - 25 octobre 2017
 - 08 décembre 2017
- Réunions du bureau**
- 17 janvier 2017
 - 09 mars 2017
 - 08 juin 2017
 - 11 octobre 2017

Les commissions

Les commissions élaborent des orientations, proposent des actions dans les domaines les concernant et conduisent les réflexions plus approfondies sur les travaux en cours.

- 3 commissions se sont réunies :
- Commission SCoT / PLU
- Pré-instruction des PLU
- Commission Energie / Climat
- Commission Habitat

Les instances de consultation et de concertation :
les commissions et le conseil de développement

La concertation avec les acteurs du territoire est au cœur du fonctionnement du Pays, en particulier à travers ses commissions thématiques. La société civile est surtout représentée grâce au Conseil de Développement qui a ses représentants dans les commissions du syndicat mixte.

En 2017, compte-tenu de la nouvelle obligation légale pour les EPCI de plus de 20000 habitants d'avoir un conseil de développement, le président du pays a proposé aux présidents d'EPCI mettre en place un mécanisme pour avoir un conseil de développement unique pour le Pays et les EPCI ; ceux-ci l'ont accepté. Un travail de réflexion juridique a été mené pour arriver à cette solution en 2018. Fin 2017, le Président du Conseil de Développement Jean-Benoît a souhaité passer le relais.

Réunion du conseil de développement

11/05/2017 : Présentation du SRADDET par le Conseil Régional Hauts-de-France, Présentation du SCoT du Cambrésis par le Syndicat Mixte du Pays, Modification des règles de fonctionnement du Conseil de Développement suite à la loi NOTRe.

En 2017, une réflexion a été menée sur la transformation du syndicat mixte du Pays du Cambrésis en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis. Ces modifications statutaires pour transformer le Pays du Cambrésis en PETR ont été effectives au 1^{er} janvier 2018. Cette proposition est issue du croisement de plusieurs facteurs :

- La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 amenée à la transformation du Pays en PETR
- Une évolution qui permettra de répondre aux nouvelles modalités d'accompagnement de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental

Cette transformation va avoir 3 incidences majeures (conformément à l'article 57-4-1 et suivants) :

- o Le changement de nom, le syndicat mixte deviendrait le syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis
- o Une proposition modification du nombre de délégués
- o L'instauration d'une conférence des maires.

Chaque collectivité pourvoit aux dépenses du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

La participation des collectivités - **En 2017 : 2,60 € par habitant.**
Le budget annexe PIG « Habiter Mieux » : le montant de cotisation a été fixé en 2017 à 1 € par habitant.

PERSONNEL RECRUTÉ PAR L'EPCI

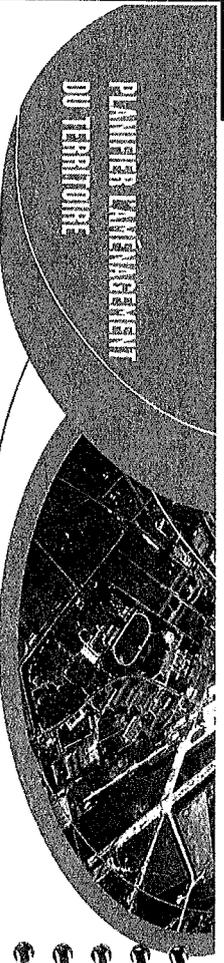
NOMS	FONCTION
Mélanie FANTON	Directrice / Chef de projet Pays Temps plein du 1 ^{er} janvier au 31 mai 2017 - Mi-temps du 1 ^{er} juin au 31 oct. 2017
Paméla CATENNE	Assistante administrative et comptable Personnel en disponibilité depuis sept. 2016
Maryse ESCHLIMANNE	Assistante administrative et comptable à partir de septembre 2016 jusqu'en mars 2017
Dorothee BIN	Gestionnaire du programme LEADER
Simon CHARBOUILLOT	Chargé de mission Habitat, en poste jusqu'en mars 2017
Charlène BOUCHERON	Chargé de mission Habitat en poste à partir de mai 2017
Jonathan LABAERE	Chargé de mission Urbanisme
Pascal BERLAND	Chargé de mission Urbanisme à partir de juin 2017
Magdalena VANBENTRËGHEM	Chargé de mission Climat-énergie
Sergine VAUBOURGEIX	Chargée de mission animation territoriale économique Mi-temps Pays/Mi-temps Chambre de Métiers et de l'artisanat jusqu'en déc. 2017

Mise en place de fonctions supports pour la gestion générale de l'équipe, administrative, budgétaire et comptable
- Mélanie FANTON pour les fonctions de direction, à partir du 1^{er} novembre 2017
- Gérard BEVIS, pour les missions de comptabilité / facturation / paie, à partir du 1^{er} mars 2017

SON RÔLE - SES MISSIONS

Le Syndicat Mixte porte le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis qui est le document cadre légal d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire. Les plans locaux d'urbanisme et cartes communales des communes ou communales doivent s'appuyer sur lui et le respecter.

Le Syndicat constitue aussi un niveau privilégié de partenariat et de concertation entre l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui œuvrent au développement du territoire. Au plus près des acteurs locaux, qu'ils soient publics (communes et communautés de communes), associatifs ou privés, le rôle du Pays est d'aider à l'émergence de projets répondant aux objectifs définis dans son projet de territoire à travers des partenariats étroits avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, les organismes consulaires, professionnels et associatifs, ...



Document de planification territoriale, le SCOT est une « règle du jeu » qui fixe des objectifs et non des contraintes. Il s'appuie dans sa globalité, au service du territoire, il favorise l'émergence de projets.

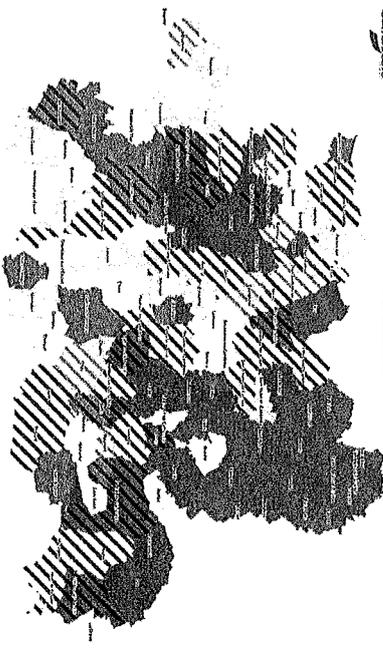
« Le schéma est un projet transversal, fruit d'un consensus politique et à la dimension partenariale. »

Mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Cambrésis

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Cambrésis a été approuvé le 23 Novembre 2012. Il définit, à l'échelle du Cambrésis et d'ici 2020, de grandes orientations relatives à l'aménagement du territoire (habitat, environnement, transports, développement économique, ...). En tant que personne publique associée, le Pays du Cambrésis formule un avis sur chaque projet de PLU arrêté, grâce aux réunions du bureau et aux commissions de suivi des PLU et du SCOT.

Toutefois, l'action du Pays ne se limite pas à la formulation d'avis puisqu'un accompagnement plus complet est proposé aux élus tout au long des procédures d'urbanisme. Le Pays du Cambrésis apporte ainsi un appui technique dans le domaine de la planification et la définition de projets tout en aidant à la prise en compte des orientations du SCOT.

ETAT DES LIEUX DES DOCUMENTS D'URBANISME OCTOBRE 2017



Document communiqué en vertu de l'article 10 de la Loi n° 2004-275 du 18 Mars 2004 relative à l'accès à l'information.

Bilan du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambésis

Dans les 6 ans qui suivent l'approbation du SCoT, une analyse des résultats d'application du schéma doit être effectuée. Elle a pour objectif d'analyser l'évolution du territoire et de vérifier la cohérence entre les enjeux identifiés dans le SCoT et cette évolution. Cette analyse doit impérativement être effectuée avant le 23 novembre 2018 sans quoi, le SCoT du Cambésis deviendrait caduc limitant ainsi fortement les possibilités de développement du territoire.

Elaboration		Mise en œuvre				
2006-2012	2013-2016	2017-2018	2019-2022			
Calendrier du SCoT		Bilan Révision				

Au-delà de l'obligation réglementaire, le Pays a souhaité faire de cet exercice un moment politique fort et lui donner une dimension très qualitative. Les enjeux sont de renforcer l'appropriation du SCoT au regard du chemin et des évolutions identifiées, de retrouver les partenaires du Pays du Cambésis et d'éviter la caducité du SCoT en l'absence de bilan.



Conscients de l'importance de cette étape, les élus du Pays du Cambésis ont décidé d'anticiper et d'organiser le travail à fournir. Ainsi, pour préparer ce « bilan du SCoT », le Pays du Cambésis a recruté mi-2017 Pascal BERLAND en tant que chargé de mission urbanisme pour réaliser ce bilan ainsi que pour soutenir l'accompagnement auprès des communes dans leurs documents d'urbanisme.

Suite à un premier temps de collecte de données et de rencontres techniques, des échanges ont permis d'affiner et de mettre en œuvre la méthodologie du bilan. Des rencontres préalables avec les vice-présidents ont été réalisées courant novembre, confortant la dimension politique du bilan du SCoT.

En décembre, avec les partenaires du Pays, une première phase d'ateliers thématiques a permis de présenter les évolutions du territoire, la cohérence de celles-ci avec le schéma et les enjeux identifiés par les vice-présidents pour le futur du document.

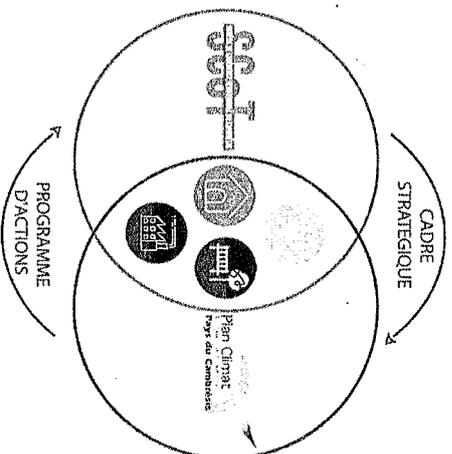
- « Armature Urbaine, Transports et Déplacements » : 05/12 matin
- « Habitat, Foncier et Renouvellement Urbain » : 07/12 matin
- « Environnement, Tourisme et Cadre de Vie » : 12/12 matin
- « Stratégie de Développement Economique » : 21/12 matin

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

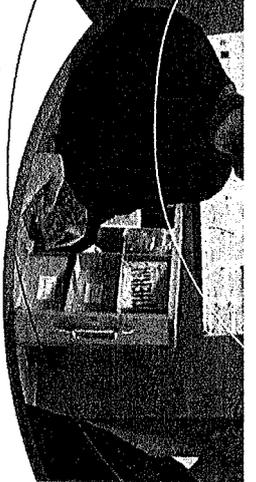
L'articulation du SCoT avec le PAET

Comme durant son élaboration et sa mise en œuvre, l'évolution du SCoT se fait en articulation avec les autres missions du Pays du Cambésis : Programme LEADER, PIG « Habitat Mieux », ... En cours d'élaboration, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) permettra d'enrichir le contenu du SCoT afin de renforcer la prise en compte des enjeux climatiques et du Développement Durable.

Dès le milieu de l'année 2017, le service Urbanisme et le service Climat-énergie ont eu pour souci de lier les enjeux identifiés par les travaux sur les documents (le Bilan du SCoT ainsi que le Diagnostic Territorial sur le volet énergétique et émissions de gaz à effet de serre, polluants, ...). Et ce dans l'ambition d'une articulation politique et opérationnelle des enjeux soulevés.



IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Afin de dynamiser la transition énergétique sur son territoire, le Pays mène en partenariat avec les EPCI du Cambésis, plusieurs actions dans le domaine de l'habitat et du développement durable.

L'habitat et le logement

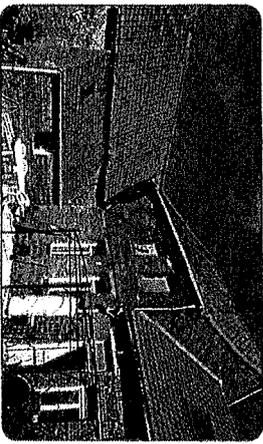
Le Pays du Cambésis, anime et intervient dans la mise en œuvre de la politique habitat à l'échelle de l'arrondissement, dans le cadre des missions déléguées par le E.P.C.I. membres.



Les priorités identifiées sont la lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre du programme d'intérêt général (« Habiter mieux »), et l'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de leurs actions.

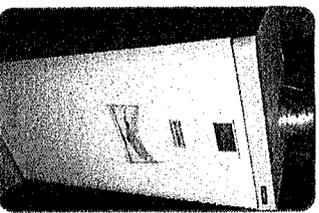
Le Pays met en place des programmes d'aides aux travaux : le Programme d'intérêt général « Habiter mieux »

Lancé en avril 2013 par le Pays du Cambésis, le Programme d'intérêt Général (PIG) Habiter Mieux a tourné à plein régime en 2017. Le PIG se traduit sur le territoire par la mise en place d'une équipe dédiée au projet : l'opérateur INHARI. Il a été missionné pour assister gratuitement les propriétaires dans toutes les phases de leur projet : diagnostic social, technique et financier, audit énergétique et environnemental, préconsentation des travaux à réaliser pour atteindre le gain énergétique minimum requis (25 %), montage des dossiers de demande de subvention, suivi des travaux, etc.



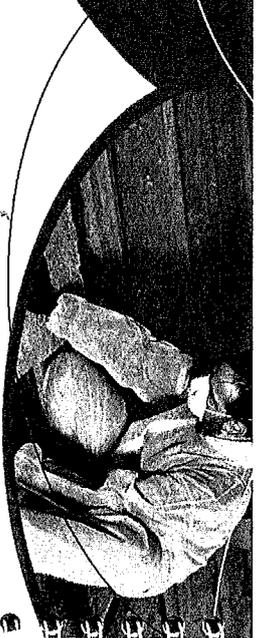
Depuis plus de quatre ans, 785 ménages ont bénéficié de subventions pour des travaux d'amélioration de leurs logements, qui couvrent en moyenne 60% du coût des travaux. Cela représente en moyenne 12 722 979 € de travaux pour un montant total de subvention de 7 424 871 € (depuis le lancement du programme mi 2013).

En 2017, 149 ménages ont bénéficié de subventions pour des travaux d'amélioration de leurs logements, cela représente 3 258 251 € HT de travaux pour un montant total de subvention de 1 735 284 € (chiffres au 31/12/2017).



Financiers subvention	Montant des subventions
Anah	1 245 459 €
Habiter Mieux	217 898 €
Pays	101 520 €
Conseil Régional	101 923 €
Conseil Départemental	45 984 €
EPCI	22 500 €
Montant total de subventions	1 735 284 €

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le Pays mène aussi des missions de conseil.

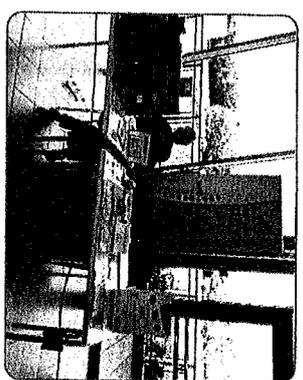
L'Espace Info Energie (EIE)

Depuis 2012, l'Espace Info Energie apporte un conseil neutre et gratuit aux particuliers sur les travaux de maîtrise de l'énergie de leurs logements et les aides mobilisables. Cet espace d'accueil se localise à Cambrai, des permanences sur rendez-vous sont aussi organisées dans plusieurs communes de l'arrondissement. Un poste à temps complet a été créé sur le Cambésis pour mener à bien ses missions d'accompagnement.



Durant l'année 2017, 778 personnes ont été conseillées, 7 animations ont été réalisées et 100 personnes ont été sensibilisées pendant ces animations. 99,4 % des demandeurs sont des particuliers, 0,48 % des acteurs publics et 0,16 % des entreprises ou associations.

Sur les 778 personnes renseignées, 90 % ont souhaité obtenir des informations concernant les aides financières mobilisables, 8 % ont souhaité obtenir des conseils techniques et 2 % ont contacté l'EIE pour des renseignements généraux.



L'ADIL, qui fournit le personnel L'Espace Info Energie, permet par ailleurs permettant d'offrir des conseils juridiques en plus des conseils techniques traditionnels. L'EIE est cofinancé à mière hauteur par le Conseil Régional, l'ADEME et le Syndicat Mixte du Pays du Cambésis.

En 2017, les élus ont décidé de reconduire le soutien à l'Espace Info Energie, pour un coût de 19 000 €

Dans le cadre de ses missions d'assistance auprès des EPCI pour l'habitat, le Pays accompagne de nouvelles stratégies.

Afin de lutter contre l'habitat indigne et la vacance, une étude va être menée. Le deuxième semestre 2017 a été consacré à la préparation du cahier des charges concernant cette étude dont la réalisation est prévue en 2018. Plusieurs réunions techniques ont été organisées entre les EPCI et le Pays ainsi qu'avec l'ANAH afin de définir les besoins du territoire en la matière. Le marché a été lancé en novembre 2017 pour une remise des plis en décembre. L'étude a démarré dès 2018, les résultats sont attendus en fin 2018.



Experimentation de programmes complémentaires

Dans le cadre de « Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte » (TEPCV), le Pays a expérimenté la Prime Energie du Cambresis, aussi, en accord avec les EPCI a répondu à l'appel à projet Fonds Air.

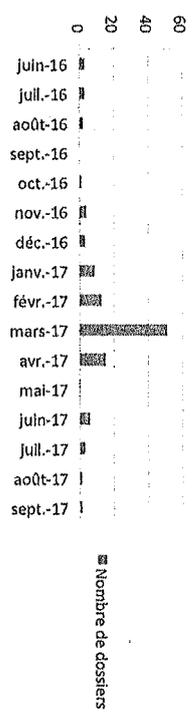
- La prime énergie du Cambresis

Dans le cadre de TEPCV, en juin 2016, le Pays a acté le lancement d'un nouveau programme d'aide aux travaux pour les propriétaires occupants complémentaires au PIG, la prime Energie du Cambresis. Il s'agit d'une prime attribuée au propriétaire pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement.

Quelques chiffres

- A l'achèvement du programme, 115 conventions ont été signées (99 signées en 2017) dont :
 - o 96 ont conduits à la réalisation des travaux ;
 - o 19 conventions ont été résiliées dont 9 après audit ;
 - o 10 autres annulations de convention.

Evolution du nombre de dossiers "Prime Energie du Cambresis"



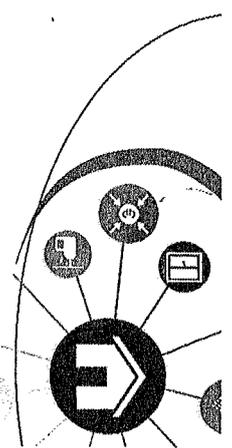
- Fonds Air - appel à projet 2016

Le Syndicat Mixte du Pays du Cambresis a été retenu à l'appel à projet « Fonds Air » lancé par l'ADEME. Celui-ci vise à développer un fonds d'aide à destination des particuliers pour le renouvellement des chauffages au bois vétustes par des appareils plus performants afin d'améliorer la qualité de l'air ainsi de contribuer à la re-qualification du parc privé.

Au préalable, le territoire devait réaliser une enquête sur le chauffage au bois permettant de démontrer la nécessité d'un tel dispositif sur le territoire. Celle-ci a été effectuée par le cabinet de sondage Efficience3, qui a dirigé une enquête téléphonique auprès de 1 500 ménages en septembre 2017. Les résultats ont été présentés lors d'une commission habitat/transition énergétique le 10 novembre. A la suite, les élus ont décidé de continuer la démarche et de déposer un dossier de candidature l'année suivante.

Le syndicat mixte renforce ainsi son action sur le volet « qualité de l'air ».

Le syndicat mixte renforce ainsi son action sur le volet « qualité de l'air ».



IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PLANTEZ LE DÉBUT

Le développement durable

Le Pays du Cambresis souhaite renforcer son engagement en faveur du climat et du développement durable en mettant en place des actions co-construites avec les principaux acteurs des EPCI, le PCAET est l'une de ses actions, la habilitation de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), en est un autre exemple.

Elaboration et animation du plan climat air énergie territorial

Pour le compte de ses EPCI, depuis 2017, le Syndicat est porteur de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), conformément aux conditions prévues à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, à la suite du transfert de la compétence « élaboration et de pilotage du PCAET » des intercommunalités à la structure porteuse du SCoT, soit à l'échelle de l'arrondissement pour le Cambresis. Le Plan climat volontaire devient un Plan climat « réglementaire », avec un volet propre à chaque intercommunalité. Cette nouvelle prise de compétence doit permettre également d'évaluer les

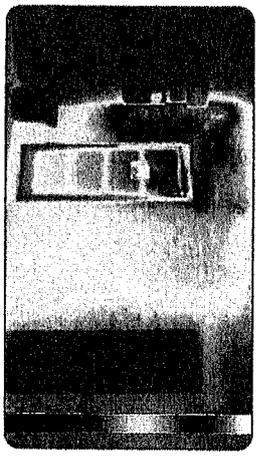
Pour répondre aux axes du plan climat, plusieurs actions sont réalisées :

Accompagnement sur le patrimoine public bâti
Le programme de formation lancé avec le CPIE ville de l'Artois en 2016 pour faciliter la prise en main de la caméra thermique et de ses applications, s'est poursuivi avec une deuxième session qui a eu lieu en février 2017 à Cambrai et à la Cateau. Plus d'une cinquantaine de personnes : élus, agents des collectivités ont participé aux sessions de formations. En 2017, près d'une vingtaine de collectivités ont également bénéficié d'analyses thermographiques sur leurs bâtiments.

Le développement des énergies renouvelables sur le Cambresis avec l'assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) solien

En 2017, une AMO a été lancée pour l'accompagnement des collectivités du Cambresis vers un partenariat public-privé des projets éoliens. L'étude s'élevait à 50 000 euros, subventionnée à hauteur de 70%. Cette mission a été attribuée au groupement de bureau d'études Coherence énergies, Confluences et Espéria SAS.

- Projets suivies par l'AMO, en 2017 :
 - Projet Berry / Montigny-en-Cambresis
 - Projet Cataling-sur-Escarot / Hlesquères
 - Honnecy
 - Projet Bernerain / Sepmeries → Communauté de communes du Pays Solesmois



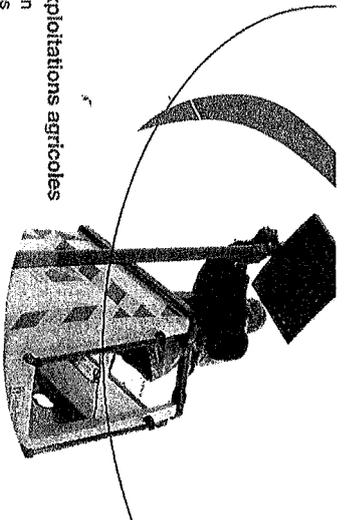
Réalisation des diagnostics agricoles des exploitations agricoles
 En 2017, la chambre d'agriculture a terminé sa mission de diagnostics énergétiques des exploitations agricoles avec au final 20 agriculteurs qui ont réalisé un audit sur les 50 prévus initialement.

Les actions de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

Dans le cadre de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), le pays accompagne plusieurs communes dans leur projet d'économie d'énergie.

Dans le cadre de la rallonge de l'enveloppe TEPCV, plusieurs communes ont été accompagnées en 2017 pour la réalisation de l'audit énergétiques de leurs bâtiments suivi des travaux sur le ou les poste(s) prioritaires) notamment les communes de Bernerain, Estun, Saulzot, Vendegies-sur-Ecaillon, Dolgnes, Viesly, Les Rues-des-Vignes, Villers-Guislain, Mozures. D'autres collectivités ont été accompagnées pour l'attribution de leur dossier (mise en place d'un AMO, ..) pour l'obtention de subvention FRATRI ou FEDER au titre du programme de réhabilitation du patrimoine public prioritaire : Homnechy, Villers-Outreux, Commune de communes du Pays Solesmois, Saint Python,...

La signature de la convention particulière d'appui financier du 27 février 2017 permet au Pays et à ses collec-



tivités adhérentes d'être éligibles au CEE TEPCV bonifiés dans la limite de 400 GWh cumac (programme PRO-INNO-08). Ce dispositif s'applique à certaines fiches standardisées. Pour en bénéficier, les travaux doivent être réalisés après le 28 février 2017 et payés avant le 31 décembre 2018.

Pour les CEE-TEPCV le Syndicat a signé une convention de rachat en 2017 avec le partenaire GEO France Finance à hauteur de 129,23% des dépenses éligibles. En 2017, près d'une trentaine de communes, bénéficiaires des subventions TEPCV dans le cadre de la réhabilitation de l'éclairage public, ont été accompagnés dans leur dossier ou dans les travaux notamment pour celle qui avaient adhérentes au groupement de commande « éclairage public ». Le relamping de l'éclairage public permet une réduction importante des consommations d'énergie, soit une économie d'environ 60% sur la facture d'énergie.



Plantons le décor

Avec l'opération Plantons le décor, portée par ENX, il est possible de commander plus de 150 variétés d'arbres, arbustes et fruitiers typiques de la région, des variétés anciennes dans un catalogue unique.

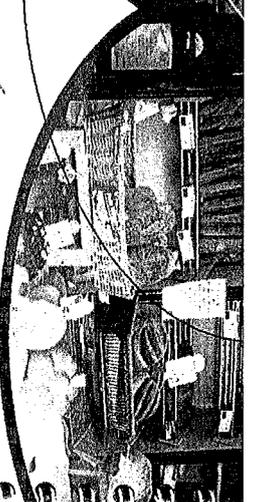
La commande groupée permet d'acquérir des végétaux d'excellente qualité, à des prix défiant toute concurrence, proposés par des pépiniéristes locaux.

Véritable succès depuis sept ans, avec plus de 30 000 arbres essences locales et 1 000 fruitiers qui ont été plantés par des particuliers, des associations, des

agriculteurs, des écoles et des collectivités, grâce à l'opération Plantons le décor. Pour la campagne 2017/2018, 75 commandes ont été passées.

- Des animations ont eu lieu en 2017 / 2018 :**
- 7 et 8 octobre 2017 à Cambrai au Salon avicole :
 - Stand et conseils autour des fruitiers d'antan
 - 16 mars 2018 : Démonstration de taille sur arbres fruitiers à Cirs

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT RURAL ET L'ECONOMIE DE PROXIMITE



Le Pays met en place depuis quelques années des dispositifs d'aide (entreprises et associations) à travers le RLP, le FISAC et le programme financier pour soutenir des projets locaux des collectivités, des privés LEADER.

Le Pays du Cambrésis retenu au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Le Pays a reçu en date du 16 février 2017 la décision d'attribution de la subvention FISAC.

Les priorités de la candidature du Pays du Cambrésis sont de :

- Maintenir le dernier commerce dans les espaces ruraux en les diversifiant, condition indispensable à leur survie ;
- Revitaliser le commerce dans les centres villes / centres bourgs ;
- Innover dans les produits, les pratiques commerciales pour répondre au mieux aux besoins et attentes des consommateurs et des nouveaux habitants.

Une enveloppe de 192 365 € a été attribuée au Cambrésis (hors ville de Cambrai qui dispose de son propre FISAC) :

- 65% (122 006€) pour les aides directes aux commerces/artisans/services de proximité
- 25% (50 365 €) pour les équipements ou animations collectifs des collectivités
- 8% (19 500 €) pour l'ingénierie

Les projets éligibles au FISAC : Les investissements liés à la modernisation de devantures, d'équipements liés à l'exercice de l'activité, de sécurisation ou à la mise en accessibilité des entreprises.

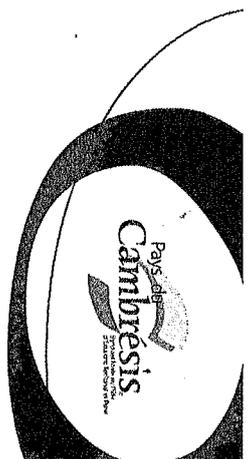


avant



après

La convention de partenariat a été signée le 27 juin 2017. Le 1^{er} comité de pilotage a eu lieu le 14 décembre 2017.



Le programme européen LEADER



Elaborée en 2015 suite à la consultation de l'ensemble des acteurs locaux et à partir bilan du programme LEADER 2007-2013, la stratégie LEADER 2014-2020 a pour priorité ciblée de soutenir et générer l'activité économique de proximité en s'appuyant sur les richesses locales.

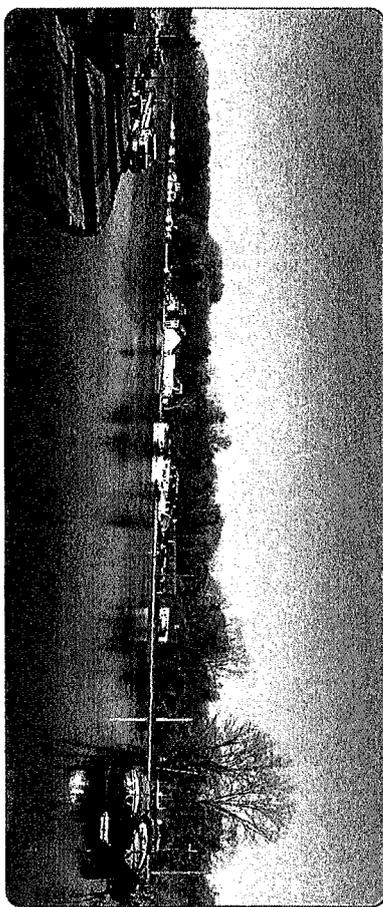
En 2017, certains porteurs de projets ont constitué des demandes de subvention LEADER :

- Développement, moderniser et promouvoir l'offre économique du Cambresis rural
- Développer, moderniser et valoriser l'offre touristique du Cambresis rural
- Accompagner les filières liées à l'économie circulaire

Ces projets viennent s'ajouter aux projets pré-instruits en 2016.

Fin 2017, les outils d'instruction ont été mis en place par l'ASP et l'autorité de gestion.

Le programme va être opérationnel en 2018.



SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT RURAL ET L'ECONOMIE DE PROXIMITE



Le Fonds local d'initiative Pays - FLIP

Le Comité de gestion du 08 février 2017 a décidé de soutenir 16 projets associatifs pour un montant de subvention de 20 000 euros (2 projets ont été abandonnés).

Prom'ESS	Et si je devenais "une famille (presque) zéro déchet"?
Gon	RALIVE NATURE
Association des métiers d'arts	journée de l'artisanat d'art
Association Cambresis-Québec	dictée, semaine francophone
Archeosie	Réalisation d'un film sur la bataille d'Inchy
AJR	Santé et environnement
Bio Cambresis	Court métrage pour l'anniversaire de Bio Cambresis
Les abeilles d'Iwuy	Exposition retraçant les 15 ans de l'association 'les abeilles d'Iwuy'
Association des auteurs historiens du ois	Publication d'un ouvrage sur Betty dans le Cambresis
A100 danses	Dance street contest
SEJC	festival: "ma ville en scène: quel spectacle"
Scènes du Haut Escout	rumeurs de vos contrées
Association APM	les insolites de Camtimpuré
Cambrai concerts	rencontres artistiques

Le dispositif ne sera plus reconduit en 2018 compte tenu de la fin du co-financement régional.



Partenariat Pays du Cambresis / Chambre de Mériers et de l'Artisanat



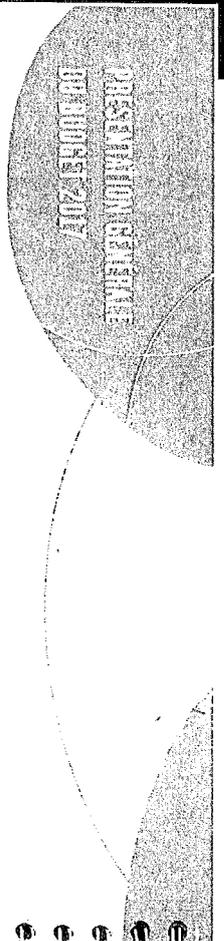
Depuis 2015, le Syndicat Mixte du Pays du Cambresis et la Chambre de Mériers et de l'Artisanat (CMA) mettent en place, un partenariat opérationnel pour déployer des projets et des outils dans les domaines de l'économie et du développement durable.

En 2017, a été l'année de la finalisation du dossier "Interreg", L'Artisanat, Vecteur Européen en Nutrition Intelligente, Responsable pour la Santé".

L'objectif du projet AVENIRS est d'accompagner les entreprises artisanales de boulangerie/pâtisserie françaises et flamandes à innover sur des produits à valeur Bien-être et santé. Il est proposé pour cela de mettre en place un partenariat franco-flamand rassemblant les structures avec les moyens et compétences nécessaires pour la conception et la mise sur le marché d'une gamme innovante de produits artisanaux à valeur bien-être et santé. Associer artisans français et flamands, complémentaires sur leur savoir-faire en boulangerie et pâtisserie, structures d'accompagnement économiques spécialisée sur l'artisanat et sur les TPE/PME avec des industriels et des scientifiques constitue un véritable défi innovant au profit de l'économie de proximité.

Calendrier :

- dépôt du pré-projet : fin octobre 2016.
- dépôt du projet final : avril 2017
- réponse à l'appel à candidature INTERREG : 3^{ème} trimestre 2017
- démarrage : début 2018



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE BUDGET PRINCIPAL

Recettes	
Prévisions budgétaires	653 840,92 €
Titres de recettes émis	122 365,44 €
Recettes nettes	122 365,44 €
Dépenses	
Autorisation budgétaires	653 840,92 €
Mandats émis	66 733,12 €
Dépenses nettes	66 733,12 €
Excédent	55 632,32 €
Déficit	101 373,38 €

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE BUDGET ANNEXE PIG

Recettes	
Prévisions budgétaires	662 090,42 €
Titres de recettes émis	310 326,00 €
Recettes nettes	310 326,00 €
Dépenses	
Autorisation budgétaires	662 090,42 €
Mandats émis	408 080,97 €
Dépenses nettes	408 080,97 €
Excédent	-
Déficit	97 754,97 €

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE PIG

Budget Principal			
Investissement	244 634,43 €	55 632,32 €	300 266,75 €
Fonctionnement	236 755,34 €	- 101 373,38 €	135 381,96 €
Total	481 389,77 €	- 45 741,06 €	435 648,71 €
Budget Annexe « Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux »			
Investissement			
Fonctionnement	291 492,42 €	- 97 754,97 €	193 737,45 €
Total	291 492,42 €	- 97 754,97 €	193 737,45 €

Liste des équipements propres acquis par l'EPIC (recapitulatif)

Montant des acquisitions 2017 :

Code	Libellé	Montant
2183	LOGIN Matériel informatique	1 587,60
2184	LYRECO Armoire 2 portes	644,50
2188	LYRECO Cafetière	104,08

Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial
et Rural du Pays du Cambésis
Espace Cambésis - La rue Neuve - BP 50049
39401 Cambrai cedex
Tél. 03 27 72 92 61 • Fax : 03 27 78 96 98
Email : secretariat@paysducambesis.fr
www.paysducambesis.fr



TRANSMIS
Le 6 AVR. 2018
à la Sous-Préfecture

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI à vocations multiples - SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CIS (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007868100026

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE ET

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : SM PAYS DU CAMBRESIS Budget Annexe - FIG (3)

ANNEE 2017

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
U 6 AVR. 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc.)
(2) A sélectionner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou budget du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vote d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes (6)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	18
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'emprunt	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts rattachés au cours de l'exercice N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dettes pour l'annuler l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Étatement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assignés à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assignés à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des changes transférés	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entités	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux casinos	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communaux dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des comptes de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements demandés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements repris	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes garanties d'une affectation spéciale
 C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Salaire du personnel
- C1.2 - Actions de formation des élus
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de groupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assignés à la TVA et non affectés en budget annexe
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
 D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
 D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 2311-1 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'est cependant pas à être produit, par les services à service unique ou établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent le présenter de manière facultative.
 (2) Ce détail peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'établissements sans terme de régime simple sans budget annexe (article L. 2211-11 du CGCT).
 (3) Cf. article R. 2313-9 du CGCT.
 (4) Ce détail est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant effectué la TECV et assuré, au moins la moitié des décrets applicables aux associations syndicales autorisées.
 (5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° MCR : INT/2312/2024, n'est au cadre budgétaire et complète l'annexe aux associations syndicales autorisées.
 (6) Les associations syndicales autorisées remplissent et signent uniquement les feuillets qui les concernent au titre de l'annexe et au titre de l'état des comptes ou bilan.
 Produire pour chaque service, si l'Etat est sans objet ou sans action.

Code INSEE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CIS
 SM PAYS DU CAMBRESIS Budget Annexe - PG CA 2017

I - INFORMATIONS GENERALES
 INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques		Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :		
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-4 in fine) :		
Nom de l'EPIC à laquelle propre auquel la commune adhère :		

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) http://alize2.finances.gouv.fr/comptes/leau/moy_BPS.asp
1 Déperdition d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2 Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3 Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4 Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brd		
5 Encours de la dette		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'annexe M-1 établie sur la base des Informations M-2 transmises par les services préfectoraux.
 (2) Les ratios 1 à 5 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPIC dont le statut fiscal propre comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs dont au moins un EPIC dont le statut fiscal propre comprend au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. article L. 2313-4, L. 2313-2, R. 2313-4, R. 2313-2 et R. 2311-15 du CGCT). Pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPIC, il convient d'indiquer les mêmes ratios respectivement par les articles R. 2313-4, R. 2311-15 et R. 2313-2 du CGCT.
 (3) Il convient d'indiquer les moyennes de la strate en statut (commune communale, commune communale organisée, ...) et les sources des données sont les articles R. 2313-4, R. 2311-15 et R. 2313-2 du CGCT.
 (4) Il convient d'indiquer les moyennes de la strate en statut (commune communale, commune communale organisée, ...) et les sources des données sont les articles R. 2313-4, R. 2311-15 et R. 2313-2 du CGCT.

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

POUR MEMORER

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement,
- sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état II B 3,
- avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
III - Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

- (1) Reporter les montants relatifs au vote au budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un ou deux choix suivants :
- sans inscription (pas d'inscriptions en recette de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	A	B	C	D
Section de fonctionnement	408 080,97	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00	291 492,42	0,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1				
Report en section de fonctionnement (002)			(si déficit)	(si excédent)
Report en section d'investissement (001)			0,00	0,00
TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	=E	=G+H+I	=J+K
	408 080,97	0,00	291 492,42	0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1
	=A-C-E	=B-D-F	=G+H+K-L
	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE			
Section de fonctionnement	408 080,97	0,00	408 080,97
Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E	=F+G+H+I+J+K	=L+M+N+O
	408 080,97	0,00	408 080,97

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
		=E	=K
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00
65	Charges financières	0,00	0,00
67	Produits exceptionnelles	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
75	Produits exceptionnelles	0,00	0,00
77	Produits financiers	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandataires	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (5A-5610) (5)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions et équipements versés	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les ventes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent aux dépenses, aux dépenses engagées non mandataires et non rattachées, telles qu'elles ressortent de la comptabilité d'engagement et de l'exécution, aux dépenses courantes figurant dans le tableau des non rattachées (R 2017-11 et C2017).
 Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses courantes figurant dans le tableau des non rattachées (R 2017-11 et C2017).
 Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses courantes figurant dans le tableau des non rattachées (R 2017-11 et C2017).
 (2) Le chapitre 45 est une décharge conformément au plan de compte, sans en dépenses et sans recettes.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CIS - SM PAYS DU CAMBRESIS Budget Annexe - FIG - CA - 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits courants (9P-9P44A-9P-9)	Crédits employés (ou restant à employer)			
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	308 000,00	223 191,97	0,00	0,00	134 808,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Autisations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Frais fonctionnement des groupes et filiales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	308 000,00	223 191,97	0,00	0,00	134 808,03
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	304 050,42	164 889,00	0,00	0,00	119 201,42
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réalisées de fonctionnement	652 050,42	408 380,97	0,00	0,00	254 009,45
	TOTAL	652 050,42	408 380,97	0,00	0,00	254 009,45
	Pour information					
	D 012 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits courants (9P-9P44A-9P-9)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
073	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	12 000,00	0,00	0,00	-12 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	370 588,00	298 326,00	0,00	0,00	72 272,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	370 588,00	310 326,00	0,00	0,00	60 272,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réalisées de fonctionnement	370 588,00	310 326,00	0,00	0,00	60 272,00
043	Opérer ordre inférieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
045	Opérer ordre supérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	370 588,00	310 326,00	0,00	0,00	60 272,00
	Pour information					
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

(1) Si la commune ou l'établissement applique la règle des provisions semi-budgétaires.
 (2) 2017-022 = R 022 - 2017-040 = R 042 - 19 040 = R 042 - 20 041 = R 042 - 20 042 = R 042 - 20 043
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'un mandat ou d'un titre (cas de la commune reporté).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chapre art (1)	Libellé (1)	Credits ouverts (60-0000-19)	Credits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charges réalisées	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
011	Charges à caractère général	389 000,00	223 191,97	0,00	0,00	134 808,03
011	Comptes de prestations de services	299 000,00	223 191,97	0,00	0,00	192 808,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
055	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (2)	389 000,00	223 191,97	0,00	0,00	134 808,03
	= (011+012+014+05)					
05	Charges financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
07	Charges exceptionnelles (3)	324 000,42	194 808,00	0,00	0,00	119 201,42
074	Autres subventions exceptionnelles	324 000,42	194 808,00	0,00	0,00	119 201,42
08	Dotation provisions semi-budgétaires (3) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c-d+e	682 000,42	409 000,97	0,00	0,00	254 009,45
022	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérer ordre transfert entre sections (6) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(6)					
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Quatre euros inférieure de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	682 000,42	409 000,97	0,00	0,00	254 009,45
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)					
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 6811212

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler des chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Les remboursements par l'Etat de la commune et l'Etat des dépenses de fonctionnement sont inscrits au chapitre 011, le rattachement des comptes 012, 014, 05, 055, 07, 074, 08, 022, 023, 042, 043, 044, 045, 046, 047, 048, 049, 050, 051, 052, 053, 054, 055, 056, 057, 058, 059, 060, 061, 062, 063, 064, 065, 066, 067, 068, 069, 070, 071, 072, 073, 074, 075, 076, 077, 078, 079, 080, 081, 082, 083, 084, 085, 086, 087, 088, 089, 090, 091, 092, 093, 094, 095, 096, 097, 098, 099, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.